REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 9 décembre 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Nombre de Conseillers présents : 19

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire

Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire. Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÜN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Véronique CHEVILLARD à M. Rodolphe CAMBRESY.

M. Christophe ARZANO à Mme Chrystel DERAY. Mme Nicole BROCARD à M. Olivier ZANINETTI. Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL. Mme Valérie RODD à M. Bruno POIGNANT.

Mme Sandra CARVALHO à Mme Béatrice MAZZOCCHI.

Mme Rosa SAADI à M. Jean-Antoine GALLEGO.

M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.

Mme Sandrine LALANNE à M. Robin ONGHENA.

M. Augustin KUNGA à M. Pierre LECLERC.

ΑI	os	e	nts	ex	Cι	JS	és	:
----	----	---	-----	----	----	----	----	---

Absents:

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, Mme LANTRAIN Marilyne, M.

MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2022DELIBO112 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE CONCERNANT LA MISE EN LIGNE SUR LE SITE 'MONENFANT.FR' DE DONNÉES RELATIVES AUX ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES RÉFÉRENCÉS SUR LE SITE AVEC LA CAF DU VAL DE MARNE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LA SIGNER

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.214.2-1,

Vu la Loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (RGPD),

Vu le projet de la convention d'habilitation informatique concernant la mise en ligne sur le site « monenfant.fr » de données relatives aux établissements et services référencés sur le site avec la CAF du Val de Marne.

Vu l'avis de la commission « petite enfance, enfance, jeunesse » du 06 décembre 2022,

Considérant que la CAF propose de signer une convention d'habilitation informatique concernant la mise en ligne sur le site « monenfant.fr » de données relatives aux établissements et services référencés sur le site.

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE 1^{ER}: APPROUVE la convention d'habilitation informatique concernant la mise en ligne sur le site « monenfant.fr » de données relatives aux établissements et services référencés sur le site proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne sise 2, voie Félix Eboué – 94033 Créteil Cedex annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2: AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 19 décembre 2022

Secrétaire de séance Jean-Antoine GALLEGO

gelle for

Pour copie conforme, Le Registre dûment signé, Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne